



La Suisse a violé les droits de l'enfant d'un couple gay, selon Strasbourg

Emission: La Matinale / Journal 6h / Journal 6h30



Selon la Cour européenne des droits de l'homme, la Suisse a violé le droit à la vie privée d'un enfant en refusant de reconnaître la paternité de deux hommes vivant en partenariat enregistré. L'enfant était né d'une mère porteuse aux Etats-Unis en 2011.

Le commentaire de Sandra Hotz (UNINE)